



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La Ville de Gracefield a, le 8 juillet 2025 adopté le règlement numéro 257-2025 afin d'abroger et de remplacer les règlements 245-2024 et 224-2022 relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la ville de Gracefield.

Donné à Gracefield, ce 10^{ième} jour de juillet 2025.

Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal et en publiant une copie sur le site Web et le Facebook de la Ville de Gracefield, le 10^{ième} jour de juillet 2025, entre 8 h 00 et 16 h 00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^{ième} jour de juillet 2025.

Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière